



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS
ET LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES POUR LA CONSOLIDATION DE LA TRESORERIE (FARCT)



COVID-19

Les très petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté sont particulièrement impactées par la crise liée au COVID-19.

La Région, la Banque des Territoires et la CCPMC, en complément des mesures prises par l'Etat, ont décidé de soutenir les très petites entreprises avec la création du FARCT.

Descriptif complet du dispositif sur le site www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct

Les entreprises éligibles au dispositif

- Siège social en Bourgogne-Franche-Comté
- Toute forme juridique
- Tout secteur d'activité (hors ceux précisés dans les exclusions*)
- Créée avant le 16 mars 2020
- Jusqu'à 20 salariés
- Réalisant moins de 2M€ de chiffre d'affaire
- À jour des déclarations et paiements des charges sociales et fiscales

Le montant de l'aide

- Avance remboursable comprise entre **3 000 € à 15 000€**
- Durée de remboursement jusqu'à 7 ans
- Prêt à taux zéro, sans garantie ni caution
- Possibilité de différé de remboursement jusqu'à 24 mois maximum
- Versement en une seule fois

La démarche



Inscription sur la plateforme :

<http://www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct-inscription.html>

Vous serez ensuite contacté par Initiative Haute-Saône qui vous accompagnera dans la constitution de votre dossier de demande d'Avance remboursable de consolidation de trésorerie.

Plus d'infos : conseil.developpement@ccpmc.fr

Contact

Service Aménagement et Développement

Tél : 03.84.92.30.45

@ : conseil.developpement@ccpmc.fr

ZA Le Vay du Soleil
70230 MONTBOZON

